

# Le classement c'est quoi ?

## Qu'est-ce qu'un meublé de tourisme ?

Art. L.324-1-1 du Code du Tourisme

"Un meublé de tourisme est une villa, un appartement ou un studio meublé, à l'usage exclusif du locataire, offert à la location à une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile et qui y effectue un séjour caractérisé par une location à la journée, à la semaine ou au mois."

## Les bonnes raisons de faire classer son meublé de tourisme

### Un impôt sur le revenu réduit

Si vous bénéficiez du régime de Micro BIC et que votre hébergement est classé meublé de tourisme pour une durée de 5 ans, vous profitez actuellement d'un abattement fiscal de 50% contre 30% pour une location non classée.

### Une taxe de séjour plus avantageuse

La taxe de séjour est encadrée par une grille tarifaire fixe, elle est par conséquent moins onéreuse pour votre clientèle.

### Un référentiel qualité officiel

Le classement ministériel permet aux meublés de tourisme d'afficher un niveau de qualité attribué par les pouvoirs publics, c'est un gage de sécurité pour le client.

### ANCV, Chèques Vacances

Vous pouvez bénéficier de l'affiliation à l'ANCV et ainsi accepter le paiement par Chèques Vacances.



Vos interlocutrices se tiennent à votre disposition pour vous renseigner dans les meilleures conditions.



**Dès 140 €**

Pour votre premier meublé de tourisme  
puis **tarif dégressif**  
à partir du deuxième hébergement.\*

\*sous certaines conditions

# Le Label Clévacances c'est quoi ?

- Un label humain, 100% français
- Une garantie pour le voyageur
- Un site de commercialisation entièrement nouveau pour tous types d'hébergements
- Un logiciel de gestion pour créer vos contrats, attestations de séjour, factures
- La liberté dans votre commercialisation : en direct ou en ligne, en gestion partagée voire connectée à d'autres plateformes
- Un accompagnement personnalisé pour toutes questions règlementaires, juridiques ou sur votre commercialisation
- De nombreux partenariats nationaux et locaux négociés par Clévacances

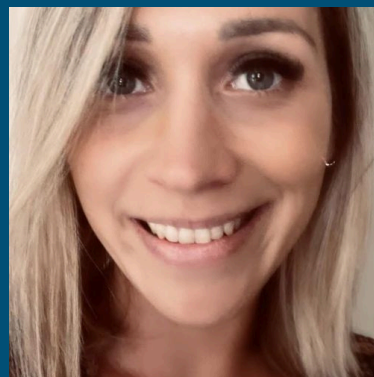
Nous espérons vous compter bientôt  
parmi nos hébergeurs labellisés  
Clévacances !

Ne pas jeter sur la voie publique. Crédits photographiques : @ClévacancesFrance

Vos interlocutrices :



Catherine WISSELMANN  
06 74 83 28 56

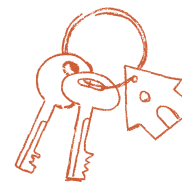


Elise MEYER  
06 18 31 50 16

CléVacances Alsace

[contact@clevacances-alsace.info](mailto:contact@clevacances-alsace.info)

[www.clevacances.com](http://www.clevacances.com)



CléVacances

ALSACE



## HEBERGEMENTS TOURISTIQUES :

2 DÉMARCHES INDEPENDANTES  
ET FACULTATIVES  
APRÈS LES AVOIR DECLARÉS EN MAIRIE

